

Association culturelle Adrar Ath Koudhia

E-mail : asso_adhrar@yahoo.fr

Village Adrar ; commune Aghribs Wilaya Tizi-ouzou, Kabylie, Algérie

9^e session du mécanisme d'experts sur les droits de peuples autochtones, MEDPA

Intervention en séance plénière de Monsieur Aggoun Mohamed, président de ladite association

POINT 4 de l'ordre du jour. Table ronde sur la promotion et la protection des droits des personnes autochtones affectées d'un handicap.

Mesdames, messieurs, bonjour, « AZUL FELLAWEN » dans notre langue maternelle millénaire, le tamazighet, qui a obtenu après un long et dur combat le statut de langue officielle en Algérie, le 7 février 2016. C'est un acquis considérable, avec lequel le gouvernement a fait un grand pas en avant vers un avenir prospère.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je tiens à présenter mes sincères félicitations aux membres du bureau en général, et à vous en particulier, suite à votre élection pour la réussite de nos travaux.

Je passe au point 4 de l'ordre du jour cité ci-dessus. Par devoir, je tiens à souligner que dans mon pays, l'Algérie, les pouvoirs publics ont fourni beaucoup d'efforts, d'aide et de soutien à cette catégorie de population très vénérable, en l'occurrence les personnes handicapées en général, en agréant un certain nombre d'associations régies par la loi du 12 janvier 2012, qui s'occupent de cette frange de la société à l'échelle locale, régionale ou nationale.

Sur le plan juridique, il existe une armada de lois et de textes législatifs, ainsi que de recommandations. Malheureusement, un problème se pose au niveau de la non-application de celles-ci. Par exemple, la loi algérienne stipule que, dans le cadre du recrutement du personnel, il est exigé aux employeurs d'accorder 1 pour cent des postes aux personnes handicapées. Malheureusement, ce n'est pas le cas dans la pratique. Ce n'est que de la poudre aux yeux. Autre exemple : la facilitation de l'accès à ces personnes en difficulté à des institutions étatiques ou privées ou aux diverses

administrations. Le comble est que la construction de ces bâtiments ou leur organisation sont même carrément contraires à la réglementation. Je cite le cas des directions de l'action sociale, à laquelle les handicapés ont souvent affaire : pour voir le directeur ou n'importe quel responsable, il faut gravir une montagne d'escaliers, et généralement les responsables se trouvent au dernier étage. La même chose se passe dans la vie quotidienne des handicapés, que ce soit dans la rue, à l'école, à la mairie, au stade, au cinéma, etc. Il n'y a donc aucune considération ni aucun respect pour cette catégorie défavorisée dans la société, vu les besoins vitaux et indispensables de ces personnes.

Je souligne que l'État algérien octroie une pension de 4000 dinars par mois aux handicapés à 100 pour cent, ce qui représente 30 euros par mois. Sans oublier les aveugles, qui touchent 1000 dinars par mois en tant que pension, ce qui ne représente même pas sept euros.

Nous souhaitons donc tirer la sonnette d'alarme et interpeller les pouvoirs publics de notre pays pour qu'ils viennent en aide à ces personnes très vénérables et amendent les anciens textes et lois, afin de les mettre en consonance avec la réalité. Nous suggérons au ministère de la solidarité et de la famille de revoir les pensions attribuées aux handicapés, de les augmenter au moins jusqu'au SMIG. Le point important dans tout ceci, c'est le respect et la considération à l'égard de ces membres de la société au quotidien, comme les choses se font ailleurs. Parce que le pays recèle de moyens humains et financiers pour le faire et surtout, parce qu'il n'y a pas une seule famille en Algérie qui n'a pas de personne handicapée en son sein ou parmi ses voisins, son entourage... Je souligne aussi le terrorisme routier, qui tue 4000 personnes par an et entraîne des milliers de handicaps partiels ou totaux.

Je tiens à remercier encore une fois le président du MEDPA de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer lors de cette plénière, en particulier sur ce point de l'ordre du jour.

« TANEMIRT » en tamazighet.

TANEMIRT

Genève, le 11 juillet 2016

Mohamed Aggoun, président de l'association